

**DEPARTEMENT
DES LANDES**

PETR de la Haute Lande

**Nombre de membres
du Comité Syndical**

En exercice 22

Présents 15

Titulaires 12

Suppléants 3

Pouvoirs 4

Votants 17

Date de la convocation :

10/03/2025

N° 4_2025_1703

Objet : Mise à jour du tableau de l'effectif

01/01/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de sa transmission au Représentant de l'Etat. Il est chargé d'assurer l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le --

Pôle Ha

ID: 040-200061133-20250317-4_2025_1703-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars, le Comité Syndical, étant assemblée en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Dominique COUTIERE.

Présents : PRADERE Frédéric, DUBROCA Jean-Luc, BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme, BIREMONT Daniel, COUTIERE Dominique, PEDEUBOY Jean-Louis, MUSSOU François, BLANC-SIMON Jean-Luc, ICHARD Vincent, BOUFFIN Yann, SARTRE Philippe, GELLEY Vincent, SAINTORENS Denis, CABANAC Richard, CORMIER Claudine

Pouvoirs : COUSSEAU Hélène à DBROCA Jean-Luc, REMY Jean-Pierre à COUTIERE Dominique, CARRERE Paul à BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme, VILLATORO Yannick à PRADERE Frédéric

Secrétaire de séance : BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme

Le Président expose au Conseil qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du CGCT imposent la tenue d'un état du personnel dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante du PETRHL de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services de l'établissement public ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs tel que joint en annexe de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Dominique COUTIERE



Pôle
Haute
Lande

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PETRHL AU 01/01/2025

GRADE	CAT	TABLEAU DES EFFECTIFS DU PETRHL AU 01/01/2025									
		Effectif budgétaire			Effectif pourvu			Effectif supprimé			Emplois vacants
		Temps complet	Temps non-complet		Temps complet	Temps non-complet		Temps complet	Temps non-complet		Temps complet
			Nb	Equivalent temps plein		Nb	Equivalent temps plein		Nb	Equivalent temps plein	
Filière Administrative											
Attaché	A	4			4	1	0,91				
Rédacteur principal 1ère classe	B	1			1						
Filière Technique											
Adjoint technique	C	1	1	0,13	1	1	0,13				
TOTAL		6	1		6	2					
TOTAL POSTES		6			6						